

Invitation à une activité de formation continue



Titre : L'anémie sous toutes ses facettes...

No d'activité : 79651

Date : mardi le 23 novembre 2021

Lieu : webinaire

Coordonnées :

Objectifs

1re partie: L'investigation

- Prescrire le bilan approprié en cas d'anémie;
- Interpréter adéquatement la formule sanguine et les bilans complémentaires;
- Déterminer les différentes causes de l'anémie ferriprive;
- En cas d'anémie ferriprive, évaluer les cas réfractaires: quand cesser d'investiguer, quel suivi à faire, comment interpréter la réponse au traitement martial et quand référer.

2e partie: Le traitement oral

- Comparer les différentes formes de supplément de fer P.O.: dosages et effets secondaires;
- Discuter des coûts associés à ces différents traitements oraux et les codes applicables;
- Discuter des alternatives au fer en cas d'intolérance.

3e partie: Revue des thérapies intraveineuses et discussion de la nouvelle trajectoire patient

- Revoir les indications de fer I.V.
- Comparer les différents traitements de fer I.V.
- Gérer les effets indésirables du fer I.V.
- Expliquer la trajectoire du patient nécessitant un traitement martial I.V.

Président de séance : Dre Caroline Delisle

Horaire

2021-11-23	18:30	20:00	Conférence	Investigation de l'anémie	Dr Alain Bestavros, hématologue, oncologue
2021-11-23	20:00	20:10	Pause/Repas		
2021-11-23	20:10	20:55	Conférence	Le traitement P.O.	Mme Cyntia Théberge, pharmacienne
2021-11-23	20:55	21:00	Pause/Repas		
2021-11-23	21:00	21:45	Conférence	Le traitement I.V.	Mme Marie-Philip Lalancette, pharmacienne

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que

toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.